

Platon et l'égalité des chances entre l'homme et la femme

Platon était-il un féministe ? Cette question a fait grand débat dans la littérature critique contemporaine, opposant parfois des points de vue radicalement contraires. S'il paraît difficile d'apporter une réponse définitive à cette interrogation, c'est parce que Platon lui-même semble énoncer des idées contradictoires dans ses différents écrits.

Luca Pitteloud

dossier

Chancengleichheit nach Platon

War Platon Feminist? Der griechische Philosoph entwickelte in seinen Schriften eine mehrdeutige Position, die in der zeitgenössischen Literaturkritik zu zahlreichen Diskussionen geführt hat. Im Timaios beschreibt Platon die Frauen als minderwertig «über die Natur». Im Zyklus der Reinkarnation hätten sie einen Platz zwischen dem Mann und dem Tier. In der Politeia wiederum vertritt Platon ganz klar die Chancengleichheit zwischen Frau und Mann im politischen Leben. Die Ambivalenz seiner Aussagen erklärt sich sowohl durch die misogynie Tradition seiner Zeit, wie auch durch die Tatsache, dass die Ungleichheit für den Philosophen bereits durch den Körper gegeben ist. In einem straff hierarchischen Regime hingegen steht Platon für die Seelengleichheit ein, die aber nur auf der obersten Stufe der Hierarchie möglich ist. In dieser Philosophenherrschaft, einer Elite an bestens ausgebildeten Männern und Frauen, soll weder das Materielle noch das Geschlecht von Bedeutung sein. Die Regenten haben auf Privatbesitz und das Zeugen von Kindern zu verzichten.

Lorsqu'il évoque le cycle des réincarnations dans *Le Timée*, Platon indique clairement que le sexe féminin n'a été créé que comme lieu de punition pour les hommes non vertueux : «Des hommes qui étaient nés, tous ceux qui étaient lâches ou qui passaient leur vie dans l'injustice, c'est un propos vraisemblable qu'en femmes ils furent changés à la seconde naissance» (42b-c). Il semble bien que ces quelques mots décrivent une infériorité par nature de la femme par rapport à l'homme, puisque cette dernière y est décrite comme un intermédiaire entre l'homme et l'animal dans le cycle des réincarnations. Une affirmation aussi extrême devrait interdire toute possibilité d'interprétation féministe de la doctrine platonicienne. Pourtant, dans *La République*, le philosophe prône clairement l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la sphère politique. Le livre VII se termine par un dialogue entre Socrate et Glaucon à propos de la possibilité du philosophe-roi : «Glaucon : Ils sont magnifiques, Socrate, les dirigeants que tu viens de façonner à la manière d'un sculpteur de statues. Socrate : Et les dirigeantes aussi mon cher Glaucon. Ne crois pas que ce que j'ai dit concerne plus les hommes que les femmes, celles d'entre elles en tous cas qui naissent avec des naturels adéquats» (540c). Comment donner un sens à cette tension entre une position misogyne et l'affirmation de l'égalité entre hommes et femmes quand il s'agit de gouverner la cité ?

L'inégalité selon le corps

L'œuvre de Platon est parsemée d'affirmations antiféministes dont la description du statut de la femme dans le *Timée* est une conséquence logique. La place accordée à cette dernière dans la société grecque était

pour le moins limitée. Ainsi, elle jouissait d'une position inégalitaire basée sur une vision particulière de sa nature, car elle était considérée comme moins intelligente, moins capable de délibération et de raisonnement qu'un homme. En ce sens, les nombreuses remarques misogynes dans les dialogues de Platon s'inscrivent clairement dans le cadre d'une tradition dont il est l'héritier direct. Il est important de noter ici que, pour Platon, ce statut inférieur de la femme tire vraisemblablement sa légitimité non d'une inégalité naturelle tout court, mais bien d'une inégalité selon le corps. Le fait que la femme enfante, alors que l'homme féconde (*République* 454e) induit un déséquilibre qui est associé, dans le mythe de la naissance de l'amour du *Banquet* (203a-204a), aux identifications entre masculinité et activité/abondance, ainsi qu'entre féminité et passivité/pauvreté. Pour Platon, c'est bien la capacité reproductrice de la femme qui conditionne sa place centrale au sein du foyer familial : en élevant ses enfants, elle n'a pas accès à la sphère culturelle et politique réservée aux hommes. L'inégalité est dès lors dictée par la différence physique entre les sexes.

L'égalité selon l'âme

Pourtant, *La République* énonce sans ambiguïté le principe de l'égalité des chances : Platon y décrit une société possible basée sur le principe de la division des tâches selon les capacités propres de chacun des individus. Cela mène à une tripartition des citoyens : les gouvernants-gardiens, les soldats, ainsi que les artisans et laboureurs. Afin d'être les meilleurs gouvernants possibles, les gardiens doivent se détacher au maximum des obstacles corporels : Platon distingue l'âme et le corps

Luca Pitteloud est assistant diplômé au Département de philosophie.
luca.pitteloud@unifr.ch

comme deux entités séparées et associe sagesse, connaissance et vertu à l'âme. Le corps se trouve la plupart du temps dans la position d'entrave à la vraie sagesse. Il faut savoir s'en départir et c'est pour cela que l'éducation des gouvernants nécessitera l'abolition de la propriété privée et de la cellule familiale. Les individus seront ainsi discriminés en fonction de leurs capacités naturelles, et les plus aptes à la connaissance et à la sagesse seront éduqués de façon à ce que leur âme soit affranchie des nécessités matérielles, et notamment de la nécessité de procréation – et de ses conséquences – pour les femmes. Les mesures prises dans le cadre de l'établissement de la classe des gouvernants sont extrêmes et choquantes, mais il faut garder à l'esprit qu'elles ont pour seul but l'émergence d'une catégorie d'élite hyper-éduquée qui sera amenée à diriger la cité en prenant en compte le bien de tous les citoyens.

Pour la classe dirigeante

Or, c'est bien dans le cadre de ce régime très stratifié que prend vie l'idée d'égalité des chances entre hommes et femmes, mais pas sous la forme d'une égalité absolue puisqu'elle ne concerne que la classe des dirigeants. Pourtant l'argument est imparable : si l'individu est composé de deux entités, l'âme et le corps, et si les gouvernants sont choisis d'abord en fonction de leurs capacités naturelles, puis éduqués afin de rendre leur âme la meilleure possible, et donc la plus détachée de leur corps et de ses dépendances, alors il n'y a aucune raison d'instaurer dans la classe dirigeante une quelconque différence selon le sexe. Si des natures semblables doivent occuper des places semblables dans la société, alors il paraît clair que, en ce qui

concerne la capacité de diriger la cité, capacité déterminée selon l'âme et non le corps, les femmes et les hommes ne pourront d'aucune façon être discriminés. En fait, en ce qui concerne la gouvernance de l'état, la différence entre les hommes et les femmes est tout aussi inexistante que celle qu'il y a entre les chauves et les chevelus en ce qui concerne la pratique de la cordonnerie (*République* 454c), puisqu'elle est uniquement accidentelle.

La position platonicienne demeure délicate : l'égalité entre hommes et femmes n'est garantie qu'au sein de la classe des dirigeants. De plus, cette égalité n'est possible qu'à condition de gommer toute différence entre hommes et femmes, et peut-être d'inculquer aux femmes des valeurs traditionnellement masculines, comme, par exemple, la stratégie militaire ou le courage du guerrier, ou alors de considérer que les âmes sont asexuées du point de vue de leurs caractéristiques et de leurs inclinations, ce qui est loin d'être en accord avec toutes les affirmations de Platon à propos de la différenciation des âmes masculines et féminines. Néanmoins, la thèse de la primauté de l'âme sur le corps permet à Platon d'énoncer, sans ambiguïté et à l'encontre de ses croyances misogynes personnelles, la nécessité de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la sphère politique : «il ne peut aucunement être démontré que la femme diffère de l'homme quant à la possibilité de gouverner la cité, et nous sommes d'avis que les dirigeants et leurs femmes doivent occuper les mêmes fonctions» (454e). ■